



Office National
de la Chasse
et de la Faune Sauvage

DRH.DH.11.1227

Paris, le 05 DEC. 2011

DECISION

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 421-1, R 221.8, R.221.9, R.221.16 et R 221.17 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2011 de la Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement portant création notamment du Comité technique de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en date du 28 novembre 2011 fixant le nombre de sièges de représentants titulaires attribués aux organisations syndicales représentatives des personnels au sein du Comité Technique de l'ONCFS au vu des résultats de la consultation électorale du 20 octobre 2011 ;

Vu le procès-verbal de recensement et de dépouillement du scrutin du 20 octobre 2011 en vue de la désignation des représentants du personnel au sein Comité technique de l'ONCFS ;

DECIDE

Article 1er : Les représentants du personnel élus pour siéger au Comité technique de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage sont les suivants :

Syndicat national de l'environnement (SNE - FSU) :

Membres titulaires

Monsieur Jean-Marc MARSOLLIER
Madame Isabelle HEBA
Monsieur Thierry CHEVRIER
Monsieur David THILLET

Membres suppléants

Monsieur Jérôme CABELGUEN
Monsieur Laurent RETIERE
Monsieur Denis REUDET
Monsieur Christophe HIRIART

... / ...

UNSA- ECOLOGIE

Membres titulaires

**Monsieur Eric GOURDIN
Monsieur Yannick JAOUEN
Monsieur Aurélien LEDUC**

Membres suppléants

**Monsieur Franck SARRY
Monsieur Yves ROGERIEUX
Monsieur Samuel CHANIER**

**Syndicat des cadres de l'environnement, la forêt et l'agriculture –CGC
(EFA-CGC)**

Membre titulaire

Madame Stéphanie BOYER

Membre suppléant

Monsieur Aurélien VIAU

CGT - ONCFS

Membre titulaire

Monsieur Bertrand TROLLIET

Membre suppléant

Monsieur Christophe LEONARDI

Article 2 : Conformément aux termes de l'article 2 de l'arrêté du 28 novembre 2011 susvisé la durée des mandats des membres est fixée à quatre ans.

Les mandats prennent effet le 29 novembre 2011.

Article 3 : La Directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le Directeur Général

Jean-Pierre POLY

